

#### COMMUNE DE LA BARBEN

# DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française Liberté, égalité, fraternité

#### Délibération N° 37-2017

Nombre de membres	
En exercice	14
Nombre de membres	
Présent	8
Nombre de membres	
Votants	10

9

Contre 0 Abstention 1

#### **EXTRAIT DU REGISTRE**

Des

#### DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance 27 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatorze du mois de septembre à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Madeleine CHAUMARD, , Mme Anna GOURLIA. Mme Eva PLANES, M. Gauthier AMALRIC, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Jean-Marc ARNAUD à M. Christian ARRIVE, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC,

Absents: M. Gilles SAUVAJOL, M. Ulrich MOLL, Mme Maria Fernanda RUAULT, Mme Sandrine TUR

Secrétaire de Séance: Mme Anna GOURLIA

Date de la convocation :

23/10/2017

Pour

---0000000---

# Objet : DEMOLITION DE L'ANCIEN HOTEL RESTAURANT « LES CEDRES » EN VUE DE LA CONSTRUCTION DU NOUVEL HOTEL DE VILLE

Dans le cadre du projet de démolition de l'ancien hôtel restaurant les Cèdres en vue de la construction du nouvel hôtel de ville, une consultation passée selon une procédure adaptée en application de l'ordonnance 2015-889 et le décret 2016-360 à été engagée en date du 29 septembre 2017.

#### 7 offres ont été reçues :

CASTELNAU BATIMENT TRAVAUX PUBLICS	199 rue helene boucher espace millenaire 34170 CASTELNAU LE LEZ
MORIN TP	Route du Couvent 13140 MIRAMAS
AVENIR DECONSTRUCTION	ZI La Palun 14 rue Emmanuel Vitria 13120 GARDANNE
sarl turcan	1530 Route des grandes Blâches 04200 mison
MARION SAS	16 avenue Gaston Bosc 13009 MARSEILLE
SDR	route du petit moulin 13290 LES MILLES
ORTP	450 route de Martigues 13170 LES PENNES MIRABEAU

. Suite à l'analyse des offres réalisées par le maître d'œuvre de l'opération, les propositions ont reçu les notations suivantes :

CRITÈ	RES
VALEUR TECHNIQUE	60%
PRIX	40%



#### Classement au regard des Offres de Prix du Lot 01 du marché de base :

Classement	Entreprise	Montant de l'offre avec PSE après ouverture des plis	Ecart sur coût objectif	% Ecart/ Objectif	Ecart sur moins disant	Note Prix / 20	Pondération sur 40 %
		105 000,00 €			-52 525,00 €		40,00 %
1	SDR	52 475,00 €	-52 525,00 €	-50,02 %	0,00 %	20,00	8,00
5	ORTP	93 103,66 €	-11 896,34 €	-11,33 %	77,42 %	11,27	4,51
3	MARION SAS	79 950,00 €	-25 050,00 €	-23,86 %	52,36 %	13,13	5,25
2	SARL CASTELNAU	54 840,00 €	-50 160,00 €	-47,77 %	4,51 %	19,14	7,65
4	MORIN	86 752,00 €	-18 248,00 €	-17,38 %	65,32 %	12,10	4,84
6	AVENIR DECONSTRUCTION	94 880,50 €	-10 119,50 €	-9,64 %	80,81 %	11,06	4,42
7	TURCAN TP	132 870,00 €	27 870,00 €	26,54 %	153,21 %	7,90	3,16

## Classement au regard des Offres de Prix du Lot 01 du marché avec PSE :

Classement	Entreprise	Montant de l'offre de base après ouverture des plis	Ecart sur coût objectif	% Ecart/ Objectif	Ecart sur moins disant	Note Prix / 20	Pondération sur 40 %
		100 000,00 €			-43 275,00 €		40,00 %
1	SDR	56 725,00 €	-43 275,00 €	-43,28 %	0,00 %	20,00	8,00
6	ORTP	100 249,51 €	249,51€	0,25 %	76,73 %	11,32	4,53
2	MARION SAS	74 950,00 €	-25 050,00 €	-25,05 %	32,13 %	15,14	6,05
3	SARL CASTELNAU	75 990,00 €	-24 010,00 €	-24,01%	33,96 %	14,93	5,97
4	MORIN	84 281,00 €	-15 719,00 €	-15,72 %	48,58 %	13,46	5,38
5	AVENIR DECONSTRUCTION	89 840,50 €	-10 159,50 €	-10,16 %	58,38 %	12,63	5,05
7	TURCAN TP	137 870,00 €	37 870,00 €	37,87 %	143,05 %	8,23	3,29

Page 2 sur 4



#### Classement au regard de la Valeur Technique du Lot 01 :

	Entreprise	Moyens affectés au chantier	Prise en compte du matériel proposé au CCTP et prescription particulière ou équivalente	Organisation et méthodologie	Réponse à la charte "Chantier faibles nuisances"	Note Valeur Technique / 20	Pondération sur 60 %
							60,00 %
6	SDR	2,0	1,0	3,0	2,0	8,00	4,80
4	ORTP	2,0	4,0	3,0	3,0	12,00	7,20
1	MARION SAS	4,0	3,0	4,0	4,0	15,00	9,00
2	SARL CASTELNAU	3,0	4,0	4,0	3,0	14,00	8,40
3	MORIN	3,0	2,0	4,0	4,0	13,00	7,80
3	AVENIR DECONSTRUCTION	3,0	3,0	4,0	3,0	13,00	7,80
5	TURCAN TP	4,0	2,0	1,0	2.0	9.00	5.40

## LOT 01 Démolition / Désamiantage marché de base:

Classeme nt	Entreprise	Prix sur 40	Valeur technique sur 60	TOTAL
3	SDR	8,00	4,80	12,80
6	ORTP	4,51	7,20	11,71
2	MARION SAS	5,25	9,00	14,25
1	SARL CASTELNAU	7,65	8,40	16,05
4	MORIN	4,84	7,80	12,64
5	AVENIR DECONSTRUCTION	4,42	7,80	12,22
7	TURCAN TP	3,16	5,40	8,56

## LOT 01 Démolition / Désamiantage marché avec PSE :

Classeme nt	Entreprise	Prix sur 40	Valeur technique sur 60	TOTAL
5	SDR	8,00	4,80	12,80
6	ORTP	4,53	7,20	11,73
1	MARION SAS	6,05	9,00	15,05
2	SARL CASTELNAU	5,97	8,40	14,37
3	MORIN	5,38	7,80	13,18
4	AVENIR DECONSTRUCTION	5,05	7,80	12,85
7	TURCAN TP	3,29	5,40	8,69

Page 3 sur 4 D 37-2017



Vu l'ordonnance 2015-889 et le décret 2016-360,

Vu le projet de démolition de l'ancien hôtel restaurant des Cèdres en vue de la construction du nouvel hôtel de ville, Vu les propositions reçues,

Vu l'analyse effectuée par le maître d'œuvre,

Vu que le Conseil Municipal décide de retenir la prestation supplémentaire éventuelle

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1: DECIDE d'attribuer le marché de travaux à 1'entreprise MARION SAS pour un montant HT de 74 950.00 €

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces afférentes à cette affaire.

Article 3 : PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence.

Délibération adoptée à la majorité des membres avec 9 voix POUR et 1 abstention (Monsieur Alain PROOT).

Certifié conforme au registre des délibérations.

La Barsen, le 30 octobre 2017

e Maire

Christophe AMALRIC